



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## COTISATION ANNUELLE 2008

### MEMBRES ACTIFS

Associations adhérentes : ..... 50 €  
Personnes physiques adhérents directs : .....20 € minimum

### MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes : ..... 92 € minimum  
Personnes physiques adhérents directs : ..... 25 € minimum  
Entreprises : PME, PMI : ..... 155 € minimum  
Autre ..... 400 € minimum

**Votre aide nous est indispensable pour continuer à vous informer.  
D'avance merci.**

---

### BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association : 20, rue Mansart - 78000 Versailles.

Dénomination de l'association,  
de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse :  
Téléphone :  
SOMME VERSEE :

Date :

Signature

*Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.*

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers et de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (décret 2007/484 du 30 mars 2007).

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01.39.54.75.80  
Fax : 01.39.54.61.66  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@wanadoo.fr  
N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 925E